

Rapport d'avancement CO₂
Plan d'action énergétique
Scope 1, 2 et 3 de 2025



CO₂-PRESTATIELADDER

1. Introduction

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auxquels seront confrontés les pays, les gouvernements, les entreprises et les citoyens au cours des prochaines décennies. Les émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre provenant des activités humaines, telles que la combustion de combustibles fossiles, auront un effet sur le climat futur. Les impacts iront de l'influence sur l'agriculture, la mise en danger de la sécurité alimentaire, l'élévation du niveau de la mer, l'accélération de l'érosion dans les zones côtières, l'augmentation de l'intensité des catastrophes naturelles, l'extinction des espèces et la propagation des maladies à transmission vectorielle. Cet impact se fera sentir non seulement à l'échelle mondiale, mais aussi localement (GIEC2013).

La recherche scientifique et la connaissance du changement climatique ont considérablement progressé, confirmant que le réchauffement climatique actuel est très probablement lié aux activités humaines, telles que la combustion de combustibles fossiles. Le réchauffement climatique a déjà des impacts mesurables et les impacts futurs devraient être coûteux et étendus.

Ces dernières années, il est devenu clair que le changement climatique n'est plus un phénomène attendu dans un avenir proche, mais que le climat est déjà en train de changer. Lorsque l'on regarde la température annuelle moyenne, on constate que les 5 dernières années ont également été les 5 années les plus chaudes jamais mesurées (Climat Central).

BPC Group s'engage depuis des années en faveur du développement durable et a choisi d'obtenir la certification de l'échelle de performance CO₂. Cela permet de concrétiser les ambitions de BPC en matière de développement durable. La rédaction du rapport périodique fait partie du cycle de pilotage au sein du système de gestion de l'énergie mis en place dans le cadre de l'échelle de performance CO₂. Ce cycle de pilotage est décrit dans le plan de gestion de la qualité.

2. Inventaire des émissions

Les aspects suivants de la norme ISO 14064-1 sont au minimum décrits dans ce rapport:

- Description de l'organisation
- Responsables
- Année de référence
- Période de référence
- Limites organisationnelles
- Méthode de calcul et facteurs de conversion actuels
- Absorption de CO2
- Biomasse
- Émissions directes et indirectes
- Année de référence
- Modifications de la méthode de calcul
- Exclusions
- Recalcul de l'année de référence et des données historiques
- Incertitudes
- Vérification

3. Données de base

3.1. Description de l'organisation

Acteur majeur du secteur de la construction, BPC Group construit et rénove à Bruxelles et en Wallonie des ouvrages de toutes tailles pour les marchés privés et publics. BPC Group fonde chacune de ses collaborations sur des relations durables, basées sur la confiance, la qualité et le partenariat. Nos équipes visent l'excellence opérationnelle et cherchent toutes les solutions durables et innovantes pour mener à bien vos projets dans le respect du budget et des délais.

BPC compte trois sites (bureaux) et plusieurs chantiers de construction à travers la Belgique:

- Bureau à Bruxelles
- Bureau à Gosselies (devenu Jumet)
- Bureau à Liège

3.2. Structure de l'organisation / limites de l'organisation

- Bureaux Bruxelles
- Bureaux Gosselies
- Bureaux Liège
- Chantiers
- Fleet

3.3. Année de référence / base

- Scope 1 : 2021
- Scope 2 : 2021
- Scope 3 : 2024

3.4. Période de référence pour ce rapport

Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

3.5. Vérification

L'inventaire des émissions de CO est contrôlé par l'organisme agréé Vinçotte afin de conserver le certificat de niveau 3 de l'échelle de performance CO (manuel 3.1) et d'obtenir le certificat de niveau 2 (manuel 4.0) en 2026.

3.6. Modification de l'organisation

Ce paragraphe présente et explique les changements organisationnels qui entraînent une modification des émissions de CO₂.

- Achat ou vente d'entreprises disposant de leur propre numéro d'enregistrement à la Chambre de commerce
- Il est recommandé de rendre également transparents les changements organisationnels importants, même s'ils ne concernent pas l'achat ou la vente d'une organisation juridique.

Aucun changement en 2025.

3.7. Projets d'attribution de CO2

Aucun projet avec avantage d'attribution n'a été lancé en 2025.

Aucun projet avec avantage d'attribution n'a été achevé en 2025.

4. Méthode de calcul

4.1. Méthode de calcul actuelle et facteurs de conversion

Ce rapport périodique a été établi sur la base du règlement de l'échelle de performance CO2 conformément au manuel 4.0.

La comptabilité carbone fait référence à trois types de sources d'émissions, également appelées « scopes ».

Le premier scope comprend les émissions directes au sein de l'entreprise ou liées à l'entreprise elle-même.

Le deuxième scope comprend les émissions liées à l'électricité ou la chaleur ou l'électricité achetées, qui ne sont pas produites sur place, mais qui sont directement liées à la consommation d'électricité ou de chaleur.

Le troisième scope comprend toutes les autres émissions qui n'appartiennent pas aux scopes 1 ou 2 (= émissions en amont et en aval). Conformément au règlement de l'échelle de performance CO (manuel 4.0.), les émissions suivantes ont été répertoriées pour l'empreinte CO de BPC

- Émissions de scope 1 : combustion de combustibles fossiles (véhicules de société, etc.)
- Émissions de scope 2 : consommation d'électricité
- Émissions de portée 3 : uniquement les voyages d'affaires (jusqu'en 2023)
- Émissions de scope 3 (à partir de 2024)
 - Biens et services achetés
 - Déplacements professionnels
 - Traitement en fin de vie des produits vendus
 - Biens d'équipement
 - Transport et distribution en amont
 - Déchets générés lors des opérations
 - Déplacements domicile-travail des employés
 - Transport en aval et distribution

4.2. Modifications de la méthode de calcul

Une nouvelle méthodologie de calcul des émissions de CO₂ conforme à SmartTrackers et au manuel 4.0 a été appliquée pour ce rapport.

De ce fait, les données du rapport 2025 ne sont plus directement comparables aux données historiques des années précédentes.

Les données de l'année 2025, ainsi que l'historique des années précédentes, sont présentées au point 5.1.

4.3. Exclusions

Activités liées aux combustibles et à l'énergie

Cette catégorie ne s'applique pas à BPC car tous les calculs des émissions scope 1 et scope 2 sont effectués selon le principe WTW et non selon le principe TTW, de sorte que la fraction WTT est déjà incluse dans l'empreinte carbone.

Investissements

L'impact CO₂ des matériaux achetés (comme scope 3) n'est actuellement pas significatif par rapport au scope 1/scope 2 pendant la phase d'utilisation et est donc exclu pour le moment.

Biens d'équipement

L'impact CO₂ du matériel acheté (en tant que scope 3) n'est actuellement pas significatif par rapport au scope 1/scope 2 pendant la phase d'utilisation et est actuellement exclu.

Actifs loués en amont

Leasing non applicable à BPC.

Transformation et traitement des produits vendus

Actuellement hors scope (pas de contrats DBFM).

Utilisation des produits vendus

Actuellement hors scope (pas de contrats DBFM).

Traitement en fin de vie des produits vendus

Actuellement hors scope (pas de contrats DBFM).

Actifs loués en aval

Le leasing ne s'applique pas à BPC.

Franchisés

Franchise non applicable à BPC.

4.4. Absorption de CO2

Il est possible d'indiquer ici si certaines techniques sont utilisées pour absorber, capturer ou convertir le CO₂ en un autre composé chimique.

Non applicable pour BPC en 2025.

4.5. Biomasse

Si la biomasse est utilisée dans une optique de réduction des émissions de CO à court terme, cela peut être mentionné ici. Il peut s'agir par exemple de l'utilisation de déchets de bois provenant de l'industrie de transformation du bois, de déchets d'élagage, de la fermentation de fumier ou d'autres matières organiques.

La biomasse issue de cultures alimentaires ou les flux de biomasse provenant de l'étranger et difficilement traçables ont souvent un impact négatif sur les émissions de CO₂ ou l'écologie.

Non applicable pour BPC en 2025.

4.6. Incertitudes

Pour collecter les données de consommation, on s'est principalement appuyé sur les factures, les livraisons et les consommations.

En ce qui concerne l'incertitude relative aux données utilisées, on part d'un degré de certitude élevé, car on utilise principalement des factures et autres documents similaires. On estime que l'incertitude est d'environ 5 %.

Il existe également une incertitude quant aux facteurs d'émission utilisés. On estime ici que l'incertitude relative au facteur d'émission est d'environ 5 à 10 %. L'incertitude totale à prendre en compte dans les calculs finaux s'élève donc à 14,5 %. Pour déterminer la répartition de certains flux énergétiques (par exemple, le pourcentage de consommation d'électricité pour l'éclairage/la production/etc.), les valeurs des compteurs individuels ont été utilisées dans la mesure du possible. Si aucun compteur individuel n'était disponible, l'avis d'experts internes du département ou du site concerné a été sollicité. Dans le cas d'un avis d'expert, il convient donc de tenir compte d'une incertitude supplémentaire.

Cela n'a toutefois aucune incidence sur les émissions totales de CO₂e, mais uniquement sur la répartition de la consommation d'énergie et des émissions, afin de mieux estimer où se situent les gros consommateurs et où des améliorations sont possibles.

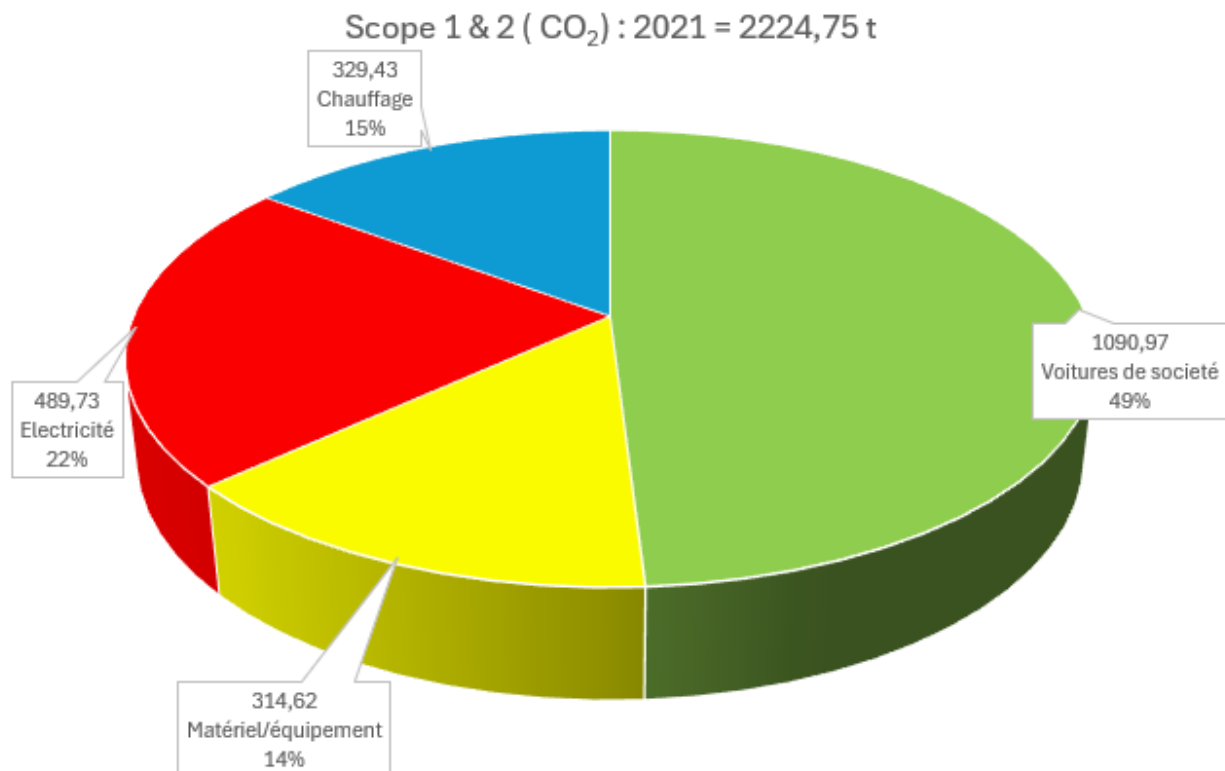
5. Émissions de CO2

5.1. Historique (scope1+2)

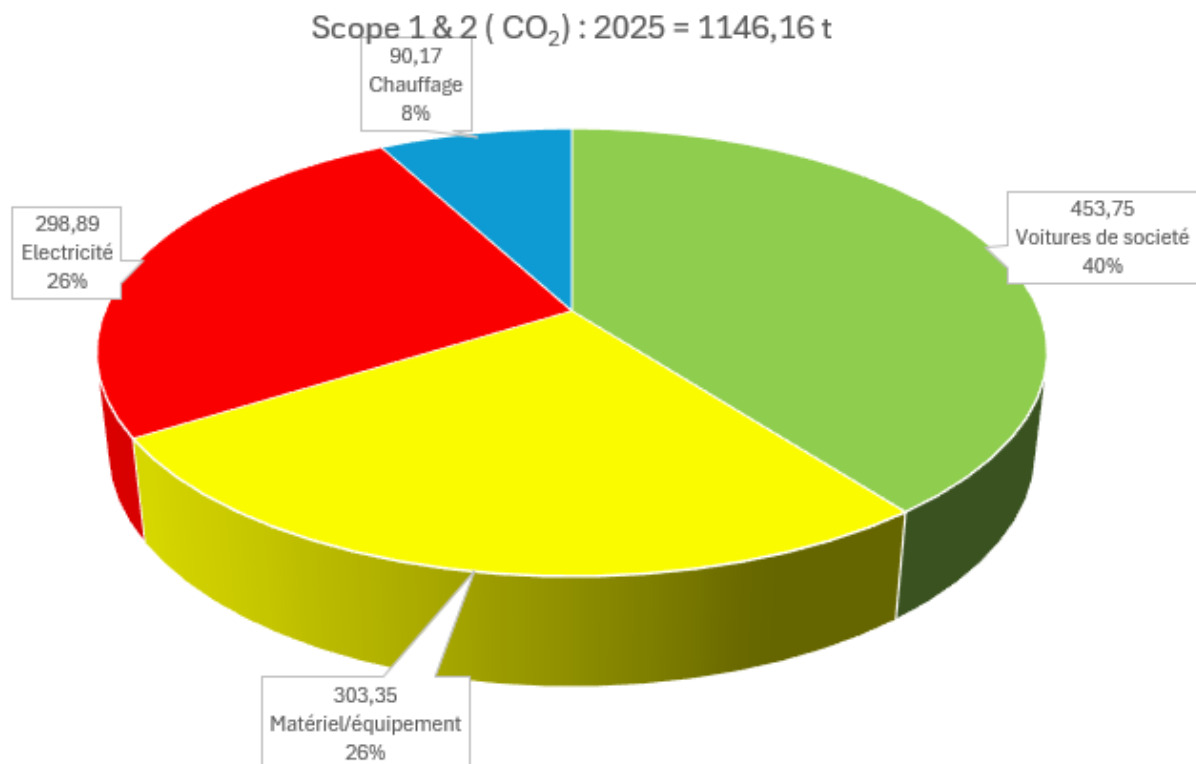
	2021	2022	2023	2024	2025
Voitures de société	1090,97	1259,42	1005,02	684,16	453,75
Matériel/équipement	314,62	457,11	789,83	380,38	303,35
Electricité	489,73	348,95	513,62	559,34	298,89
Chauffage	329,43	189,57	141,53	204,29	90,17
Total scope 1	1735,02	1906,1	1936,38	1268,83	847,27
Total scope 2 (location)	489,73	348,95	513,62	559,34	298,89
Total scope 2 (market)	378,26	252,28	193,17	393,91	185,61
Total scope 1+2	2224,75	2255,05	2450	1828,17	1146,16

Comme détaillé au point 4.2, ces données sont basées sur la nouvelle méthodologie de calcul des émissions, conformément au manuel 4.0.

5.2 Empreinte carbone de l'année de référence 2021 (scope 1 + 2)



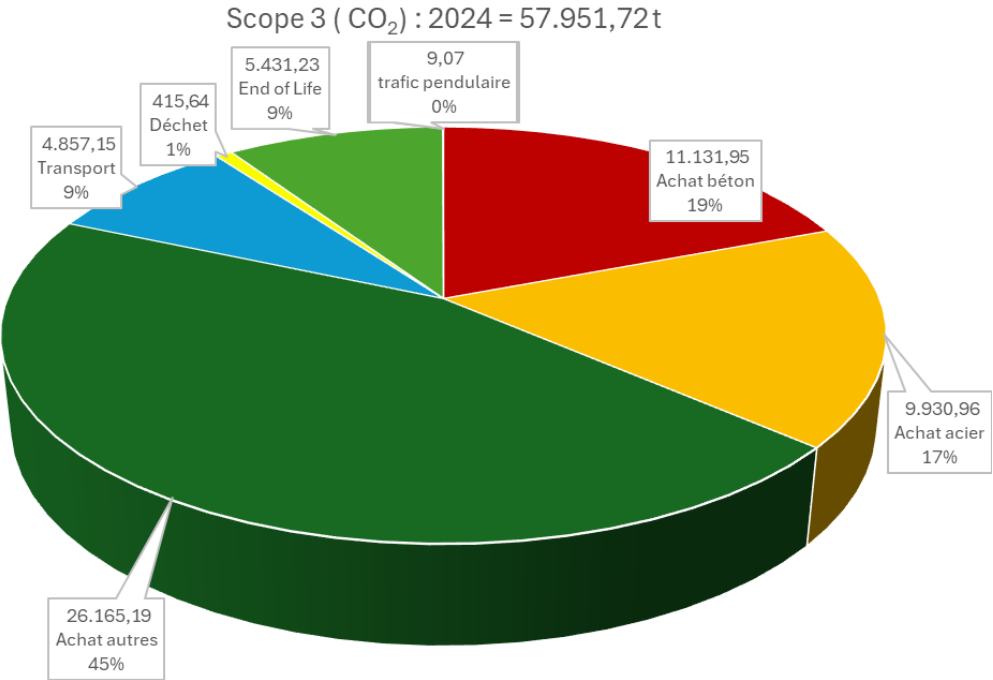
5.3. Empreinte carbone pour la période 2025 (scope 1 + 2)



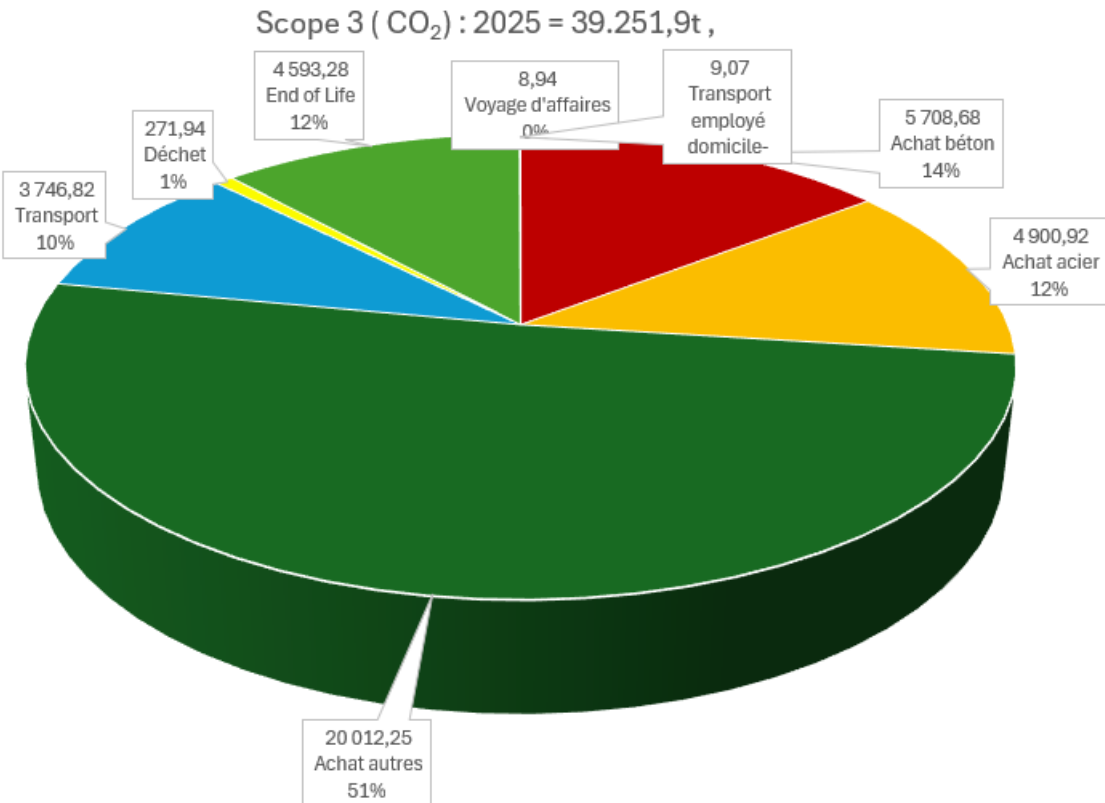
5.4 Historique (scope3)

Scope 3	2 024,00	2 025,00
Achat béton	11 131,95	5 708,68
Achat acier	9 930,96	4 900,92
Achat autres	26 165,19	20 012,25
Transport	4 857,15	3 746,82
Déchet	415,64	271,94
End of Life	5 431,23	4 593,28
Voyage d'affaires	10,53	8,94
Transport employé domicile-travail	9,07	9,07
Total scope 3	57 951,72	39 251,90

5.5 Empreinte carbone de l'année de référence 2024 (scope 3)



5.6. Empreinte carbone pour la période 2025 (scope 3)



5.7. Évolution (scope 1+2)



5.8 Objectifs (scope 1 + 2)

Sur la base de l'exercice ci-dessus (atelier - hiérarchisation - analyse - validation), les mesures suivantes ont finalement été retenues défini.

Pour chaque mesure, le niveau d'ambition de la liste des mesures SKAO est également indiqué :

La réduction de la consommation de carburant et l'électrification du parc de véhicules.

- Cours d'écoconduite

- Nouveau car policy - 2025 et 2030
- Introduire le budget mobilité + sensibiliser
- Voiture électrique aux bureaux pour aller aux chantiers
- Camionnettes électriques

Réduire la consommation d'électricité

- Programmateur pour couper le courant tous les soirs/ weekends
- Réunion Démarrage Durable - réunion avant début du chantier pour indiquer les opportunités
- Panneaux solaires sur baraques chantier
- Nouvelles technologies comme batterie pour éviter group électrogène
- Considérer la consommation des grues
- Monitoring des consommations sur tous les chantiers + communication ciblée aux chantiers
- Limiter la possibilité pour changer des températures sur chantier
- Mieux isoler les baraques de chantier afin de moins consommer
- Énergies verte pour les chantiers
- Sensibilisation des collègues (campagne globale, fresque de la construction, etc.)
- Nouveau siège

Un KPI pertinent est défini pour chaque mesure. Des personnes responsables sont également affectées à chaque mesure. Cette personne fait les ajustements nécessaires et assure l'élaboration et la mise en œuvre de la mesure.

Les mesures, les objectifs et les réductions réalisées sont communiqués fréquemment, tant en interne qu'en externe (voir plan de communication). Par ailleurs, un cycle de pilotage a également été établi pour collecter et analyser régulièrement les données encodées.

Afin de s'améliorer en continu BPC installera du monitoring sur ces chantiers pour suivre la consommation en énergie et en eau.

Ainsi nous pouvons détecter très vite des fuites ou consommations inhabituelles pour les éviter dans le futur. Les critères de durabilité seront aussi intégré dans les rapports QSE (Qualité, Sécurité et Environnement). Ainsi tous les collègues sur les chantiers seront intégré dans l'approche global en durabilité pour s'améliorer en continu.

5.9 Objectifs (scope 3)

Mesure 1 : utilisation d'acier durable pour l'acier d'armature

Données encore insuffisantes pour établir une analyse des tendances / tirer des conclusions.

Le rapport d'avancement 2026 fournira des informations supplémentaires.

Mesure 2 : utilisation d'acier durable pour l'acier de construction

Données encore insuffisantes pour établir une analyse des tendances / tirer des conclusions.

Le rapport d'avancement 2026 fournira des informations supplémentaires.

Mesure 3 : utilisation de bétons durables (CEM III/B) pour le béton prêt à l'emploi

Données encore insuffisantes pour établir une analyse des tendances / tirer des conclusions.

Le rapport d'avancement 2026 fournira des informations supplémentaires.

Mesure 4 : utilisation de bétons durables (CEM III/B) pour le béton préfabriqué

Les données disponibles sont encore insuffisantes pour établir une analyse des tendances/tirer des conclusions.

Le rapport d'avancement 2026 fournira des informations supplémentaires.

Mesure 5 : miser sur les fournisseurs locaux d'acier d'armature

Données encore insuffisantes pour établir une analyse des tendances / tirer des conclusions.

Le rapport d'avancement 2026 fournira des informations supplémentaires.

Mesure 6 : miser sur les fournisseurs locaux d'acier de construction

Données encore insuffisantes pour établir une analyse des tendances / tirer des conclusions.

Le rapport d'avancement 2026 fournira des informations supplémentaires.

Mesure 7 : miser sur les fournisseurs locaux de béton prêt à l'emploi

Les données disponibles sont encore insuffisantes pour établir une analyse des tendances / tirer des conclusions.

Le rapport d'avancement 2026 fournira des informations supplémentaires.

Mesure 8 : miser sur les fournisseurs locaux de béton préfabriqué

Données encore insuffisantes pour établir une analyse des tendances / tirer des conclusions.

Le rapport d'avancement 2026 fournira des informations supplémentaires.

Mesure 9 : poursuite du développement de la qualité des données afin d'améliorer les sources de CO2 chez les sous-traitants et d'obtenir des informations plus détaillées. Données encore insuffisantes pour établir une analyse des tendances /

tirer des conclusions.

Le rapport d'avancement 2026 fournira des informations supplémentaires.

Mesure 10 : impliquer les sous-traitants, les sensibiliser et les soutenir dans la réduction des émissions de CO2 dans leur chaîne de valeur. Données encore insuffisantes pour établir une analyse des tendances / des conclusions.

Le rapport d'avancement 2026 fournira des informations supplémentaires.

6. Initiatives

Vous trouverez nos initiatives en matière de chaîne d'approvisionnement via le lien ci-dessous :

<https://www.co2-prestatieladder.nl/deelnemers/?q=BPC&type=certificaathouder%20opdrachtgever&level=1%202%203%204%205&step=1%202%203§or=&country=&pld=38774>